



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2018-00012

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint et greffier de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **4 septembre 2018**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2018-00012**.

Cette demande, déposée par un mandataire du terrain situé au 128, rue Griffin, concernant le lot 5 092 135 dans la zone H-11, vise à régulariser un garage détaché dérogatoire. Le tableau 12 du *Règlement de zonage* (352) indique que la hauteur maximale d'un garage détaché est de 7 mètres sans jamais excéder la hauteur du bâtiment principal. L'élément dérogatoire est donc un garage détaché d'une hauteur de 8 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **mardi 4 septembre 2018 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick, Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 16^e JOUR D'AOÛT 2018

Le directeur général adjoint et greffier,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA